

	COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2026	Commune de VAL-DU-FABY
---	---	---

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 18h00 à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 29 janvier 2026 en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : Mesdames : BAUMANN Joëlle, COMTE Geneviève, FAVRY Simone, FREMONT Marie (arrivée à 18h17 au point deux), SCHREYS Colette ; Messieurs : BENNAVAIL Georges, CHANAUD Anthony, DEGUELLE Philippe, DIEM Gérard, ELOY Alain, ESPERCE Alain, HEIGL Emil, LABERTY Gilles, MALET Didier.

EXCUSES : DUCEAU Helen, EDWINS Emanwela, RANTRUA Audrey, THIRION Kévin.

PROCURATIONS : Néant.

Ordre du jour

1. Demande de protection fonctionnelle
2. Demande de subvention au SYADEN pour des travaux d'éclairage public

Questions diverses

Secrétaire de séance : Joëlle BAUMANN.

Ouverture du Conseil Municipal à 18h10, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de M. Anthony CHANAUD, Maire.

Monsieur le Maire demande d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 28 janvier 2026. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

1. Demande de protection fonctionnelle

M le Maire rappelle que ce point a été abordé en questions diverses lors du précédent conseil du 28 janvier et fait suite au courrier reçu du Tribunal judiciaire de Carcassonne dont il a fait lecture lors de ladite séance. En raison de sa mise en cause pour diffamation dans l'exercice de ses fonctions par un habitant de la commune, il sollicite une demande de protection fonctionnelle de la commune. En réponse à la question de M Bennavail, M le Maire précise qu'un contrat d'assurances comportant une garantie couvrant les frais liés à cette protection a été signée avec la SMACL. Considérant que la protection fonctionnelle est un droit pouvant être accordé aux élus mis en cause dans le cadre des poursuites engagées, M le Maire demande le bénéfice de cette protection et soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention au SYADEN pour des travaux d'éclairage public

Arrivée de Marie FREMONT.

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN concernant l'éclairage public pour la rive gauche de Rouvenac, identifié Tranche 3 pour le passage en LED de l'éclairage public. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie. La Commune sollicite une subvention au SYADEN à hauteur de 60%. Le montant des travaux s'élève à 28 961.65 € HT (devis de l'entreprise Robert) et les frais de gestion et d'accompagnement du SYADEN à 1 448,08 HT soit un total de 30 409,73 € HT (36 202,07 € TTC). Le débat est lancé autour du projet d'éclairage public, le conseil se prononce sur une réhabilitation sur l'ensemble de la rive gauche de Rouvenac . A la question de Monsieur Bennavail, M. Laberty répond qu'il s'informera auprès du SYADEN pour connaître le coût par lampadaire. M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet. Le Conseil Municipal se prononce en faveur de la rénovation de l'éclairage public de la rive gauche de Rouvenac cette année et sollicite une subvention du SYADEN à hauteur de 60% du montant de la dépense et désigne M. LABERTY Gilles en qualité de référent pour le suivi

de cette opération. La 4^e tranche de travaux concernera la rive gauche du village de Fa. Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses

- Le repas annuel du conseil municipal et des agents aura lieu le mercredi 4 mars à l'auberge du faby à Rouvenac à 19h (alternance entre Fa et Rouvenac chaque année).
- Madame Comte relaye la demande de la directrice de l'école qui signale un éclairage insuffisant lorsqu'elle quitte l'école l'hiver tardivement et qu'il fait nuit en direction du parking. Il est proposé qu'un des agents installe un spot avec détection de présence.
- Concernant l'adressage, Monsieur Deguelle fait remonter que l'information de commande des numéros de maison n'a pas été bien comprise auprès des habitants malgré des articles sur le journal municipal, le site internet et liliwap ainsi qu'un message par télé alerte. Il faut venir les commander en mairie. Il demande également où en est la commande des panneaux de rues de Sauzils. Monsieur Laberty en charge des commandes précise que le dossier est en cours. Monsieur Bennavail explique que certaines démarches sont complexes. Monsieur le Maire rappelle que le devis de La Poste était d'environ 5 000€ pour ce travail qui de fait a été réalisé par nos soins et souligne l'implication de la secrétaire de Mairie qui a veillé à impacter le moins possible la vie des habitants .

La séance est levée à 18h32.

Vu pour être affichée le 10 février 2026 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Anthony CHANAUD

